



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : M. Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour le point n° 4 inscrit à l'ordre du jour (examen du compte administratif 2024 de la commune), en application de l'article L.2121-14 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

**Absents excusés** : Mme Olga KHALDI pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

**Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales** : Mme Sonia BRAU, Maire, au moment du vote sur le compte administratif 2024 de la commune (point n° 4 inscrit à l'ordre du jour).

**Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte lors de l'examen du compte administratif 2024 de la commune** : Mme Olga KHALDI au moment du vote sur le compte administratif 2024 de la commune (point n° 4 inscrit à l'ordre du jour), pouvoir donné à Madame Sonia BRAU sortie de la séance

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28 et 27 lors du vote  
Nombre de votants : 31

**Réf : 2025/04/4 - OBJET : Budget Ville – Compte administratif 2024**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2121-31, D.2342-10 et suivants ;

Accusé de réception en préfecture  
076217805456-20250402-2025-04-4-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Vu la délibération n° 2024/04/6 du 3 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 ;

Vu les délibérations n° 2024/09/14 du 25 septembre 2024 et n° 2024/11/09 du 13 novembre 2024 portant adoption de décisions modificatives du budget primitif 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable public ;

Considérant que M. Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a été désigné(e) pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée au moment du vote ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article unique : Approuve avec 24 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le compte administratif 2024 du budget Ville, lequel présente les résultats suivants :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	REPORTS
Recettes	31 515 268,13	17 961 670,12	3 592 150,00
Dépenses	26 007 571,24	17 629 175,06	2 634 854,60
Résultat d'exercice	5 507 696,89	332 495,06	
Excédent cumulé reporté		12 194 277,36	
Résultat cumulé	5 507 696,89	12 526 772,42	957 295,40

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 8 AVR. 2025  
et par publication en ligne le : - 8 AVR. 2025

Saint-Cyr-l'École,  
le : - 8 AVR. 2025

**Yves JOURDAN**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Président de séance



Pour extrait certifié conforme

**Yves JOURDAN**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Président de séance



**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 7 avril 2025